



Les habitants au rendez-vous pour le financement du parc éolien d'Acigné



[La mise en service du parc éolien d'Acigné en Ille-et-Vilaine est prévue à l'horizon 2020](#)

[P&T technologies](#) cherchait 80 k€ sur Lendosphère pour le financement du projet éolien d'Acigné en Ille-et-Vilaine dont la mise en service est prévue à l'horizon 2020. 57 habitants du département ont d'ores et déjà apporté leur soutien au projet pour un montant total de 79,6 k€ alors que la campagne n'est pas encore arrivée à son terme puisqu'il reste encore 10 jours pour participer sur la plateforme de financement participatif.

Déplafonnement

La société de Vern-sur-Seiche, filiale française du groupe allemand Energiequelle Gmb, a donc décidé de déplafonner le montant pour le porter à 120 k€. Cette nouvelle enveloppe est réservée aux habitants de Rennes métropole, d'Acigné et de ses communes limitrophes Cesson-Sévigné, Thorigné-Fouillard, Liffré, La Bouëxière, Servon-sur-Vilaine et Brécé. Ils peuvent prêter à partir de 50€ jusqu'à 5 000€ avec un taux d'intérêt annuel de 6% (3 000€ avec un taux d'intérêt annuel de 5,5% pour les habitants de Rennes métropole qui ne sont pas dans les communes limitrophes d'Acigné).

Un projet entre 15 et 30 M€

Le nombre, l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes qu'il sera possible d'implanter seront déterminés en fin d'année 2017, ainsi que le budget du projet (entre 15 et 30 M€). Le dépôt d'une demande d'autorisation pourra intervenir au plus tôt début 2018. Le projet de parc éolien sur la commune d'Acigné s'inscrit dans la volonté de la région Bretagne et de l'Etat de mettre en œuvre des projets de transition énergétique. Le Pacte électrique breton, co-signé le 14 décembre 2010 par l'État, la région Bretagne, l'Ademe, RTE et l'Anah (Agence nationale de l'habitat), illustre cette ambition de la région. Pour apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement électrique de la Bretagne, l'objectif visé pour 2020 consiste à installer 1.800 MW éoliens terrestres.

<https://agence-api.ouest-france.fr>